



Politique Achats IFP Energies nouvelles

Les achats de biens et de services réalisés chaque année représentent environ 120 M€, soit 43 % des dépenses d'IFP Energies nouvelles (IFPEN) et constituent de ce fait l'un des principaux leviers de maîtrise des coûts et de performance économique, qui sont devenus des enjeux majeurs de la stratégie de l'établissement.

Dans ce contexte, la Politique Achats d'IFPEN vise la satisfaction des besoins d'achats et d'approvisionnement des clients internes au meilleur coût complet d'achat garantissant un niveau satisfaisant de qualité en termes d'exigences techniques, de délais et d'innovation. Elle concourt, dans un souci d'amélioration continue, à la mise en œuvre des autres Politiques IFPEN en matière de Qualité, de Santé et Sécurité, d'Environnement et de Développement Durable.

La Politique Achats répond aux exigences légales en vigueur pour les marchés publics, actuellement régies par le Décret du 23 mars 2016. La commande IFPEN doit ainsi être accessible à tous fournisseurs, chacun bénéficiant d'une égalité de traitement. Le choix des fournisseurs se fait de façon objective et transparente selon des critères d'évaluation déterminés avant la réception des offres. Les cahiers des charges doivent être rédigés de façon non discriminante. La mise en concurrence et l'objectivité du choix du fournisseur sont non seulement une exigence réglementaire, c'est aussi l'assurance pour IFPEN de faire le meilleur choix économique.

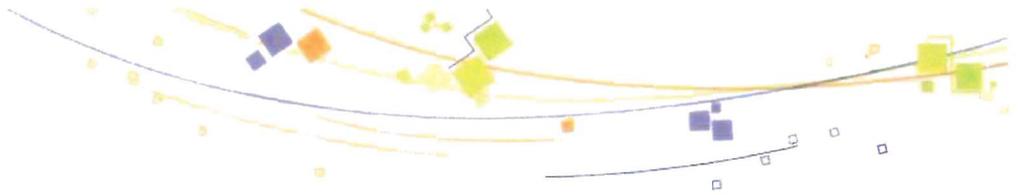
La Politique Achats est déclinée par classes d'achats homogènes notamment en termes d'appartenance à un même secteur de marché, de similitude technique, de nature de besoin.

La fonction Achats, pilotée par le Département des Achats, assure :

- le pilotage des actes d'achats et des relations commerciales associées, en collaboration avec les clients internes,
- la finalisation des éléments contractuels standards et la mise en place des relations contractuelles spécifiques en liaison avec la Direction Juridique,
- la prise en charge du cycle administratif de commande.

Ainsi, la fonction Achats porte la responsabilité de l'ensemble des processus suivants, qui sont suivis de manière uniforme par l'ensemble des classes d'achats :

- processus d'achat : instruire un besoin d'achat, choisir le type de consultation, élaborer ou finaliser un contrat d'achat ;
- processus de suivi contractuel : suivre une affaire et le respect de ses clauses contractuelles, gérer les fournisseurs (le processus achat ne s'arrête pas au moment où la commande est envoyée) ;
- processus d'approvisionnement : soumettre et approuver une demande d'achat, commander et réceptionner, gérer les catalogues et articles ;
- processus support : assurer le pilotage et le support des activités achats.



Plusieurs directions fonctionnelles (DF, DJ, DSES) concourent à ces processus, ainsi que chaque direction demandeuse, qui est responsable des affectations budgétaires et de la définition de son besoin d'achat. Le cas échéant, ces décisions sont subordonnées aux autorisations préalables des différentes instances collégiales en matière d'investissements : CIT, CII, CSSI.

Les principaux vecteurs d'optimisation des processus achats sont :

- la planification, l'anticipation et la priorisation des demandes d'achats de manière homogène tout au long de l'année, afin de préserver la capacité des acteurs à traiter les demandes selon les standards de qualité, de délai et de respect des procédures susvisées,
- la définition du juste besoin Achats, à travers l'innovation fournisseurs et surtout un challenge constructif par l'acheteur de l'expression de ce besoin par le prescripteur,
- une coordination forte entre les prescripteurs et les acheteurs, afin de
 - privilégier des engagements mutuels de résultats et une démarche de progrès,
 - disposer de décisions partagées, transparentes et documentées, en conformité avec les exigences réglementaires,
- la connaissance du marché, le sourcing et la maîtrise du panel fournisseurs, en particulier au travers du suivi des fournisseurs critiques,
- une efficacité du panel qui tire pleinement partie des fournisseurs existants en évitant la création de fournisseurs redondants. Ceci représente un gain de temps et de coûts.
- la centralisation ou la mutualisation des commandes et le recours aux commandes cadres lorsque cela est possible, comme facteurs de gain de temps et d'optimisation de notre pouvoir de négociation,
- une contractualisation et un suivi des contrats, en fonction des enjeux des marchés, afin de préserver les intérêts d'IFPEN, dans le respect des lois et règlements,
- la définition d'une Charte Achats établissant les règles que doivent respecter IFPEN et ses fournisseurs notamment en matière d'achats durables, et ce pour une meilleure performance RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Les objectifs prioritaires de la fonction Achats d'IFPEN sont ainsi résumés :

- optimiser le prix payé en fonction de la satisfaction d'un besoin d'achats défini au plus juste, en intégrant une part minimum de 40 % du prix dans la pondération globale des critères de choix d'un achat,
- satisfaire les besoins des clients internes, en termes de perception de la valeur ajoutée achats délivrée, de qualité du sourcing, de respect des délais et de qualité de communication,
- rechercher un niveau global de gains achats annuels, conformément aux objectifs de la Direction de Achats de l'Etat (DAE),
- généraliser la dématérialisation du processus achats, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Chef du Département des Achats est chargé de rendre compte régulièrement à la Direction Générale de la mise en œuvre de la Politique Achats, notamment à travers la présentation annuelle d'indicateurs mesurant le degré d'atteinte des objectifs précités.



Georges PICARD